

LA SENTINELLE

Administration : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

ABONNEMENTS
Un an Fr. 8 —
Six mois , 4 —
Trois mois , 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Réclamés : 30 centimes

Un manuscrit non inséré ne sont pas rendus

Neuvième année. — N° 68

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Jeudi 16 juin 1898

Maisons recommandées

L. CYGI, COIFFEUR
53, Léopold-Robert, 53
Parfumerie fine des premières maisons

Brasserie Ulrich frères BIÈRE façon
Munich et Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

TIROZZI & Cie — Porcelaines
Cristaux - Ustensiles de ménage - Lampes

Jacob Schweizer PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle, 88

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

MAGASINS du PRINTEMPS, - J.-H. MATILE
Rue Léopold-Robert, 4 — Halte du Tramway

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

A LA CORBEILLE de FLEURS, Place du Marché, 2
Adolphe Wasserfaller, Horticulteur

Primeurs, Couronnes et Bouquets en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold-Robert, 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds
Spécialité de registres au prix de fabrique

10 % de remise

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES
Chaux-de-Fonds

F. RAUSS D. JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS

Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour
Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganteries et Layettes.

Lainages AU GAGNE PETIT Soiries

6, Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand, 6
Corsets français, prix de Fabrique. — Blancs

AU NÈGRE, 16, Balauce, 16
TABACS et GIGARES — Cannes. Maroquinerie

Wille-Notz Denrées coloniales. Vins et
Spiritueux. Farines, sons, avoines.
Mercerie. Laines et Cotons.

Magasin alimentaire

Parc. 72 CH. BURRI Parc. 72

Épicerie fine. Conserve. Fromages divers 1er Choix. Huile
de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTHIER et Cie Rue Neuve, 10
Grand choix de CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Serre 35 a Cercle Ouvrier Serre 35 a

Ancienne Synagogue

Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées
générales. — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10 a
La Chaux-de-Fonds

Spécialité de vins fins : Mâcon, Bourgogne, Beaujolais, Californie.
— Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs
l'hectolitre.

Vve Jean Strubin 2, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 2
Meubles et outils de jardins ; Treillis.

Jean Behringer Tourneur et Menuisier
Fritz-Courvoisier, 16

Fabrication et rhabillages de scies en tous genres

J.-B. STIERLIN

Téléphone - Rue du Marché 2 - Téléphone
Produits chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

LAIT STÉRILISÉ NATUREL
à la laiterie 7, RUE DU VERSOIX, 7

Dépôts : M. J.-B. Stierlin, Place du Marché.
M. A. Winterfeld, à la gare.

Photographie Hugo Schoeni

Bassi-Rossi 15, rue du Collège, 15

Le magasin d'Habilllements le plus
assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins & Liqueurs
SPÉCIALITÉ :
Vins d'Asti. — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold Robert à côté des Moulins Boulangers

MEMENTO

Les anciens catéchumènes. — Réunion à
8 h. 1/2 du soir, à la Cure.

L'Actualité

La motion socialiste

Le Grand Conseil est convoqué en
session extraordinaire pour le samedi
18 juin, à 8 h. 1/2.

Quoique l'ordre du jour n'en fasse
pas mention, il est à présumer que les
motions qui ont été déposées dans la
dernière session seront développées et
discutées dans cette séance. Parmi
celles-ci, il en est une qui nous inté-
resse plus spécialement, c'est celle re-
lative à l'abrogation du § 5 de l'ar-
ticle 20 de la loi sur les communes.

A divers indices, nous avons lieu de
croire que cette motion rencontrera
au sein du Grand Conseil actuel un
accueil plus favorable que précédem-
ment.

Constatons tout d'abord que chaque
fois qu'une discussion a eu lieu à ce
sujet le nombre des adversaires a di-
minué et celui des partisans a aug-
menté. C'est ainsi que le 14 avril 1892,
le rejet de la motion était voté par 51
voix contre 20, tandis que le 2 no-
vembre 1892, où elle était de nouveau
discutée, elle n'était plus rejetée que
par 43 voix contre 26.

Quand bien même la Suisse libérale,
qui a d'ailleurs consacré trois articles
objectifs à cette importante question,
affecte de croire que cette nouvelle
tentative n'aura pas plus de chance
d'aboutir que les précédentes, « car,
« dit-elle, aucun symptôme n'indique
« que la majorité des députés ait mo-
« difié sa manière de voir en ces der-
« niers temps », nous avons bon es-
poir.

Et voici pourquoi.

La disposition de la loi sur les com-
munes qui prive du droit de vote com-
munal les retardataires de deux ans
dans le paiement de leurs impositions
locales a été dicté au Grand Conseil
de 1888 dans un but fiscal. Elle n'é-
tait pas primitivement dans le projet
de loi et a été intercalé par la com-
mission qui se préoccupait surtout de
la situation de la Chaux-de-Fonds où,
affirmait un orateur, les registres offi-
ciels annonçaient 2600 retardataires
pour 1896 et 2958 pour 1897. Ce même
orateur, qui paya de son siège de dé-
puté son attitude dans cette question,
ne craignait pas de prétendre égale-
ment ceci : « L'opinion générale ac-
« tuelle est que si les élections sont
« à peu près délaissées, c'est en rai-
« son du fait que le citoyen payant
« les impôts se trouve sur le même
« pied que celui qui ne paie pas. »

Les faits se sont chargés dès lors
de lui infliger de si cruels démentis
qu'il est inutile d'insister...

Mais veut-on savoir au point de vue
fiscal le résultat de cette disposition
de la loi sur les communes ? Tous les
chiffres que nous donnons ci-dessous
sont extraits des rapports du Con-
seil communal sur sa gestion et ses
comptes.

Années	Nombre des contribuables inscrits	Nombre des contribuables ayant payé	Produit des impositions communales	Nombre des retardataires	Sommes dues par les personnes libérées	Totaux des personnes non en règle	Totaux des sommes dues par les personnes non en règle
1887	11,684	8927	499,642 10	2957	—	26,650 30	Fr. 26,650 30
1888	11,755	7674	510,886 30	3255	8,397 90	36,311 15	Fr. 36,311 15
1889	11,983	8662	536,267 —	1617	16,830 15	31,850 20	Fr. 31,850 20
1890	12,070	8863	545,257 05	1441	12,323 15	26,897 85	Fr. 26,897 85
1891	13,133	9261	555,597 30	1671	15,642 20	34,086 60	Fr. 34,086 60
1892	13,001	9108	580,050 75	1137	19,791 35	36,853 10	Fr. 36,853 10
1893	13,288	9159	577,765 10	1803	18,377 25	38,195 70	Fr. 38,195 70
1894	13,988	9308	613,261 25	2015	23,401 50	47,015 40	Fr. 47,015 40
1895	14,102	9368	625,118 50	2192	manque	incomplets	Fr. incomplets
1896	total manque	9443	639,951 30	1806	manque	incomplets	Fr. incomplets

Il résulte avec la dernière évidence
des chiffres que nous venons de re-
produire que la mesure privant du
droit de vote les retardataires n'a eu,
au point de vue fiscal, aucun bon ef-
fet. Avant la loi sur les communes, on
englobait toutes les personnes non en
règle dans la même rubrique : « re-
tardataires ». En 1888, on a tenté un
classement qui était manifestement
faux, ainsi que le constate d'ailleurs le
rapport sur l'exercice de 1889, quand
il dit à la page 21 :

« Les poursuites pour non paiement
« ont permis de constater que le chif-
« fre de 3255 contribuables arriérés
« était trop élevé et qu'une partie au-
« rait dû être rangée dans la catégorie
« des insolubles ou des gens ayant
« quitté la ville. »

Ce classement ayant été opéré d'une
façon plus logique et plus conforme à
la réalité, on peut se convaincre que
le nombre des retardataires a diminué
et que celui des personnes libérées,
parties, décédées ou reconnues insol-
vables a augmenté. Il est regrettable
que les rapports du Conseil commu-
nal n'aient pas continué à nous don-

ner des rapports complets, mais un
simple coup d'œil sur le rapport ci-
dessus permet de se rendre compte
néanmoins de l'absolue inefficacité de
la mesure du § 5 de l'art. 20 de la
loi sur les communes.

C'est ce que constatait la commis-
sion des comptes et de la gestion pour
l'exercice 1897 dans son rapport, tout
en demandant au Conseil communal
d'étudier la question de faire mieux
rentrer les impôts et de ne pas per-
mettre à quantité de gens de se dé-
rober aux charges publiques.

Nous venons de démontrer par des
chiffres tirés de rapports officiels que
l'interdiction du droit de vote en ma-
tière communale n'avait pas obtenu
les résultats attendus.

La preuve est faite pour la Chaux-
de-Fonds.

Comme le seul argument, nous ne
dirons pas sérieux, mais opposable aux
partisans de l'abrogation de la mesure
rétrograde qui souille notre droit élec-
toral tourne contre ceux-là mêmes qui
l'invoquent pour demander le main-
tien de cette verrue, n'avions-nous pas
raison de dire que nous avions bon
espoir.

L'expérience de dix années nous ap-
prend qu'ils ont fait fausse route ceux
qui croyaient, par l'interdiction du droit
de vote, forcer les contribuables à
payer leurs impôts plus régulièrement.

Aura-t-on la bonne foi de le recon-
naître ? Et si l'on s'obstine, envers et
contre tout, à priver du droit de vote
les citoyens retardataires dans le paie-
ment de leurs impôts, de quel côté
sera le parti-pris ? Où sera l'obstina-
tion aveugle, le préjugé tenace ?

Nous le demanderons à tous les
hommes de bonne foi. W. B.

La Suisse socialiste

Au Conseil national on aborde la dis-
cussion du projet relatif à la fabrication
et à la vente des allumettes. Le rappor-
teur français, M. Favon, présente un rap-
port très détaillé sur le projet de la
commission qui diffère passablement, au
point de vue de la forme du projet du
Conseil fédéral. Il recommande le vote de
l'entrée en matière.

Le rapporteur allemand, M. de Steiger,
rapporte dans le même sens.

L'entrée en matière est votée sans op-
position.

Les articles 1^{er} à 5 sont adoptés sans
modification importante.

L'affaire des Italiens. — Le rapport
du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
sur le récent mouvement des Italiens en
Suisse vient de paraître. Ce document est
consacré à l'exposé du mouvement en
Suisse et des mesures prises à cette occa-
sion par les autorités fédérales et canton-
nales.

Parlant de la remise d'un certain nom-
bre d'ouvriers aux autorités italiennes, le
rapport s'exprime comme suit : « Cette
mesure a été attaquée de différents côtés
et on a prétendu qu'on avait rompu avec

es traditions du pays, violé le principe du droit d'asile et livré à l'étranger des gens poursuivis pour des motifs politiques. Ces reproches ne sont nullement fondés. En effet, il ne saurait être question de refus d'asile, pour cette raison déjà que les personnes frappées par cette mesure ne cherchaient pas à se soustraire à une poursuite causée par un délit politique, il ne s'agissait nullement de fugitifs politiques, mais de gens qui habitaient chez nous déjà et déclaraient catégoriquement ne pas vouloir rester chez nous, mais rentrer dans leur pays. On ne peut pas davantage parler d'une extradition.

Ces gens n'étaient pas poursuivis pour des délits qu'ils auraient commis à l'étranger. Une extradition n'a été demandée par personne et n'aurait du reste pas été accordée. Les personnes qui ont été remises aux autorités italiennes étaient sans ressources et c'est en cette qualité qu'elles ont été livrées; elles se sont, par leur attitude, attiré la mesure dont elles ont elles ont été l'objet.

Chaque Etat a le droit, et ce droit est expressément prévu dans le traité d'établissement italo-suisse, de refouler dans leur patrie les étrangers sans ressources et l'on est d'autant plus fondé à faire usage de ce droit lorsque les personnes en question, non seulement sont à la charge de l'Etat, mais excluent tout égard par leur manière d'agir. Le refoulement avait pour but de renvoyer les Italiens qui se trouvaient absolument sans ressources dans leur pays d'origine, lequel a le devoir de prendre soin de ses nationaux.

Nous avons peine à croire que les Chambres fédérales s'inclineront devant cette théorie révoltante. Décidément le Conseil fédéral semble avoir perdu tout contact avec l'opinion publique et ne pas se rendre compte aujourd'hui encore de l'indignité de cette lâche livraison.

Bâle-Ville. — *Referendum.* — On écrit à la *Gazette de Lausanne*:

« Si le peuple de Bâle a repoussé le projet du monument Wettstein, ce n'est pas tant la statue qu'il visait que l'emplacement qui lui était destiné.

« La création de la place du marché à Bâle a coûté à cette ville des sommes énormes; malgré cela elle est beaucoup trop petite pour une ville de cent mille âmes. Les Bâlois le savent bien et ne veulent pas qu'on la rende encore plus exigüe en y élevant soit une construction soit un monument quelconque. C'est la troisième fois que le gouvernement soumet au peuple une proposition de ce genre et pour la troisième fois que le peuple a dit non. — Nos gouvernants comprendront-ils enfin? Espérons-le. On veut certainement un monument Wettstein, mais pas sur la place du Marché. Et on a raison.

Mouvement professionnel

Grève des ouvriers maréchaux, charbons et selliers de la Chaux-de-Fonds et du Locle. — Jusqu'à ce jour, nous avons reçu les sommes ci-après:

Section du Grutli de Morges	fr. 10 —
Syndicat des maréchaux, Berne	> 50 —
» charpentiers et menuisiers Chaux-de-Fonds	> 10 —
Synd. des métallurgistes, Chaux-de-Fonds	> 13 —
Quelques collègues de Cernier	> 6 30
Société typographique, Genève	> 50 —
Union ouvrière du Locle	> 50 —
Syndicats des faiseurs de pendants, Chaux-de-Fonds	> 20 —
Syndicat des maçons, Cx-de-Fonds	> 15 —
> typographes, »	> 25 —
> ferblantiers, »	> 10 —
> émailleurs, »	> 30 —
> bottiers, »	> 100 —
> graveurs et guillocheurs »	> 75 —
Allgemeiner Arbeiterverein	> 20 —
Syndicat des faiseurs de ressorts, »	> 35 —
> tailleurs, »	> 15 —
> remonteurs, »	> 30 —
> couvreurs, »	> 5 —

Total fr. 560 30

Nos meilleurs remerciements pour ces actes de solidarité.

Le Comité de l'union ouvrière de la Chaux-de-Fonds.

Fête centrale des ouvriers Repasseurs, Remonteurs, faiseurs d'échappements, le dimanche 8 août, à Bienne. — On nous écrit:

8 semaines seulement nous séparent de notre première fête centrale. Les collègues désireux d'épargner quelque argent d'ici là pour alléger d'autant le budget sont avisés qu'ils pourront apporter leur obole chaque samedi soir au Cercle ouvrier où un membre du comité sera à leur disposition. Le comité a l'espoir que nombreux seront ceux qui voudront profiter de cette caisse d'épargne qui commencera à fonctionner le samedi 18 juin.

(Communiqué.)

Le Tour du Monde

Lucidité et longévité. — Nombreux sont les grands hommes qui ont gardé jusqu'à leur heure suprême toute leur lucidité. Gladstone resta le *grand old man* qu'on admirait pour son talent et son caractère, jusqu'au dernier souffle qu'il exhala. Avant lui, Newton fut un vieillard de génie. A quatre-vingt-trois ans, il étonnait par son activité cérébrale la *Royal Society* dont il était le président.

Ces exemples de longévité et de surprenante lucidité ne sont d'ailleurs pas rares en Angleterre.

Wordsworth et Tennyson, tous deux poètes-lauréats, produisirent de superbes œuvres étant octogénaires. A-t-on oublié lord Lyndhorst, qui fut trois fois lord chancelier d'Angleterre et qui subit, à quatre-vingt-dix ans, avec succès, l'opération de la cataracte?

Lord Palmerston, nous raconte le docteur Cabanès, l'éminent auteur du *Cabinet secret de l'Histoire*, parvenu à un âge très avancé, malgré les vicissitudes d'une vie tourmentée, a révélé le secret de sa sérénité dans la vieillesse.

« Le soir, dit-il, je déposais, avec mon habit, les préoccupations et les inquiétudes du jour. Ce sont les soucis qui tuent et non le travail. »

France

La catastrophe de Biot: 30 victimes. — Une horrible catastrophe s'est produite, à Biot, commune de 1500 habitants, bâtie en amphithéâtre sur une colline qui domine la Brague, à 2 kilomètres de la mer et à 6 kilomètres d'Antibes: une maison s'est écroulée entraînant dans sa chute deux maisons voisines: des décombres on a retiré 26 cadavres et 5 blessés.

La famille Pellegrin pour célébrer la première communion d'une fillette avait réuni en un joyeux repas de nombreux amis. Tout à coup, à neuf heures du soir, sans qu'aucun signe précurseur pût faire prévoir cette catastrophe, la maison Pellegrin, haute de quatre étages s'écroula, entraînant dans son effondrement deux autres maisons contiguës plus petites. Dans le village on entendit comme une sourde détonation. Les premières personnes qui accoururent virent à travers un nuage de poussière, un amas de décombres d'où sortaient des cris déchirants. Le sauvetage fut organisé aussitôt par les habitants, dirigé par leur maire. La garnison d'Antibes, prévenu télégraphiquement, envoya un fort détachement du 112^m de ligne qui aida au déblayement et à la recherche des victimes.

Après un travail qui occupa presque toute la nuit, on retira des décombres 26 morts, appartenant à cinq familles invitées par la famille Pellegrin. Dans ce nombre figurent 12 enfants, amis de la petite communiant en l'honneur ce qui l'on festoyait, morte elle aussi.

L'Espagne et les Etats-Unis

Conflit Hispano Américain. Les protestations de l'amiral Sampson. — Si l'on en croit une dépêche de New York, l'amiral Sampson serait très mécontent des retards apportés à l'envoi du corps de débarquement. Il aurait adressé au président Mac Kinley une énergique protestation contre ce qu'il appelle la politique criminelle du

gouvernement. Il menace de donner sa démission si l'armée ne se décide enfin à seconder les efforts de la flotte.

L'amiral se plaint surtout du conseil stratégique, qui a ordonné le bombardement inutile de San-Juan-de-Porto Rico, affaire qui a coûté un million et demi en projectiles et en charbon.

Le bombardement de Santiago était également prématuré; les Espagnols ont eu le temps de rétablir leurs batteries et d'y monter les gros canons de l'escadre de l'amiral Cervera.

En Pays Neuchâtelois

Grand Conseil. — Le Grand Conseil est réuni en session extraordinaire le samedi 18 juin 1898 avec l'ordre du jour suivant:

1. Nomination des commissions réglementaires non élues dans la session de mai, savoir:

Commission des pétitions, Commission des naturalisations et Commission chargée de l'examen du budget, des crédits supplémentaires, de la gestion et des comptes de 1899 (règlement, art. 78).

2. Communication du Conseil d'Etat au sujet de l'exécution à donner aux décisions du Grand Conseil selon son *Décret de subvention au percement du Simplon et de liquidation des droits de retour des lignes ferrées de l'ancien Franco-Suisse à l'Etat*, du 17 janvier 1898.

3. Rapport du Conseil d'Etat proposant l'acquisition d'une forêt.

Tir fédéral de 1898. — Le comité d'organisation s'est réuni au Mail, mardi après midi, sous la présidence de M. Robert Comtesse.

Il a visité les diverses constructions et installations du tir qui toutes sont en bonne voie d'exécution et seront terminées en temps utile. Elles feront prochainement l'objet d'une expertise technique.

Le projet d'aménagement de l'ancienne vigne Mercier a été approuvé. Il comprend des massifs à droite et à gauche du pavillon des prix pour masquer le mur de la nouvelle route. Au centre, en face du pavillon, sera un autre massif qui dominera, au sommet d'un mât très élevé et comme un signe de ralliement qu'on apercevra de très loin, un drapeau fédéral de grandes dimensions. Aux extrémités ouest de l'emplacement il est également prévu des massifs et deux mâts au sommet desquels flotteront le jour de l'ouverture du tir les drapeaux de Zurich et de Neuchâtel.

Avant et après la vision locale, le comité a pris diverses résolutions que voici, résumées succinctement:

Revenant sur des dispositions arrêtées précédemment, il décide, conformément à

LES TEMPS DIFFICILES

par

Charles DICKENS

CHAPITRE II

Le massacre des innocents

— Oui, monsieur, s'il vous plaît; quand nous trouvons quelque chose à dompter, nous le domptons dans le manège.

— Il ne faut pas nous parler de manège ici, c'est entendu. Désignez votre père comme un dompteur de chevaux. Il soigne aussi les chevaux malades, sans doute?

— Oui, monsieur.

— Très bien. C'est un vétérinaire, un maréchal ferrant et un dompteur de chevaux. Donnez-moi votre définition du cheval.

(Grande terreur éprouvée par Sissy Jupe à cette demande.)

« Fille numéro vingt incapable de définir un cheval s'écria M. Gradgrind pour l'éducation de toutes les petites cruches en général. Fille numéro vingt ne possédant aucun fait relatif au plus vulgaire des animaux! Allons, qu'un des garçons me donne

sa définition du cheval. Bitzer, la vôtre? »

L'index carré, après s'être promené çà et là, était venu soudain s'abattre sur Bitzer, peut-être parce que celui-ci se trouvait par hasard exposé au même rayon de soleil qui, s'élançant par une des croisées nues d'une salle badigeonnée de façon à faire mal aux yeux, répandait une vive clarté sur Sissy; car les filles et les garçons étaient assis sur toute l'étendue du plan incliné en deux corps d'armée compactes divisés au centre par un étroit espace, et Sissy, placée au coin d'un banc sur le côté exposé au soleil, profitait du commencement d'un rayon dont Bitzer, placé au coin d'un banc du côté opposé et à quelques rangs plus bas, attrapait la queue. Mais, tandis que la jeune fille avait des yeux et des cheveux si noirs, que le rayon, lorsqu'il tombait sur elle, paraissait lui donner des couleurs plus foncées et plus vives, le garçon avait des yeux et des cheveux d'un blond si pâle, que ce même rayon semblait lui enlever le peu de couleur qu'il possédait. Les yeux ternes de l'éolier eussent à peine été des yeux, sans les petits bouts de cil qui, en provoquant un contraste immédiat avec quelque chose de plus pâle qu'eux, dessinaient leur forme. Ses cheveux, presque ras, pouvaient passer pour une simple continuation des taches de rousseur qui couvraient son front et son visage. Son teint était si dépourvu de fraîcheur et de santé, que l'on soupçonnait qu'il devait saigner blanc lorsque par hasard il se coupait.

« Bitzer, reprit M. Thomas Gradgrind, votre définition du cheval? »

— Quadrupède; herbivore; quarante dents, dont vingt-quatre molaires, quatre canines et douze incisives. Change de robe au printemps; dans les pays marécageux, change aussi de sabots. Sabots durs, mais demandant à être ferrés. Age reconnaissable à diverses marques dans la bouche. Ainsi, et plus longuement encore, parla Bitzer.

« Maintenant, fille numéro vingt, dit M. Gradgrind, vous voyez ce que c'est qu'un cheval. »

Elle fit sa révérence et aurait rougi davantage si elle avait pu devenir plus rouge qu'elle ne l'était depuis le commencement de l'interrogatoire. Bitzer, cligna des deux yeux à la fois en regardant Thomas Gradgrind, attrapa la lumière sur les extrémités frémissantes de ses cils, de façon à les faire ressembler aux antennes d'une foule d'insectes affairés, porta son poing fermé à son front couvert de taches de rousseur, et, après avoir ainsi salué, se rassit.

Le troisième personnage s'avance alors. Un fier homme pour rogner et disséquer les faits, ce personnage; c'était un employé du gouvernement: un vrai pugiliste à sa manière, toujours prêt à la boxe, ayant toujours un système à faire avaler au public, bon gré mal gré, à l'instar d'une médecine, toujours visible à la barre de son petit bureau officiel, prêt à combattre toute l'Angleterre. Pour continuer en termes de

boxe, c'était un vrai génie pour en venir aux mains n'importe où et n'importe à quel propos, enfin un crâne fini. Dès son entrée dans l'arène, il endommageait le premier venu avec le poing droit, continuait avec le poing gauche, s'arrêtait, échangeait les coups, paraît, assommait, harassait son antagoniste (toujours défiant toute l'Angleterre), le poussait jusqu'à la corde d'enceinte, et se laissait tomber sur lui le plus gentiment du monde afin de l'étouffer; il se faisait fort de lui couper la respiration de façon à rendre l'infortuné incapable de reprendre la lutte à l'expiration du délai de rigueur. Aussi avait-il été chargé par les autorités supérieures de hâter la venue du grand millénaire pendant lequel les commissaires doivent régner ici-bas.

« Très bien, dit ce monsieur, en souriant gaiement et en se croisant les bras. Voilà un cheval. Maintenant, garçons et filles, laissez-moi vous demander une chose. Tendez-vous votre chambre d'un papier représentant des chevaux? »

Après un instant de silence, une moitié des enfants cria en chœur: « Oui, m'sieu! » Sur ce, l'autre moitié, lisant dans le visage du monsieur que « oui » avait tort, cria en chœur: « Non, m'sieu! » ainsi que cela se fait d'habitude à ces sortes d'examen.

— Non, cela va sans dire. Et pourquoi non? »

(A suivre.)

la tradition des tirs fédéraux, que le premier grand cortège officiel aura lieu le dimanche 17 juillet au matin. Ce cortège, auquel prendront part les tireurs neuchâtois et zurichois, toutes les sociétés de la ville et le personnel du tir, conduira la bannière fédérale à la cantine où s'accomplira l'acte de sa réception solennelle. La veille, il y aura seulement un cortège restreint des comités du tir et des tireurs pour accompagner la bannière fédérale de la gare à l'Hôtel-de-Ville où elle sera déposée pour la nuit.

Un arrangement intervenu entre le comité des subsistances du Tir, le comité des subsistances du Cinquantenaire et le tenancier de la grande cantine, concernant la cession de cette cantine, pour la journée du 11 juillet, est approuvé.

Le comité des subsistances annonce qu'il s'est approvisionné d'excellent vin de Lavaux et de La Côte pour les besoins de la cantine.

La convention avec le tenancier de la cantine à bière, M. Schluép-Leeman, est adoptée. Le cantinier aura le droit d'installer des débits sur le terre-plein au nord du restaurant du Mail, à proximité du Stand, et à l'ouest de ce restaurant, sous une tente établie de manière à ne pas gêner la circulation.

La fourniture de la bière est adjugée brasserie de Boudry et aux deux brasseries de Neuchâtel, qui livreront leurs produits chacune plusieurs jours de suite, d'après une rotation établie par le comité des subsistances.

La fourniture des étiquettes pour les vins est adjugée à M. Fritz Gendre, lithographe à Neuchâtel.

Sont ratifiés après discussion et, parfois, avec quelques modifications :

Le règlement pour les employés du comité des prix.

Le règlement sur l'organisation du service sanitaire.

Le règlement concernant la circulation des voitures entre la ville et le Mail, ainsi que le service des fiacres et voitures de place, sous réserve de la sanction du Conseil d'Etat.

L'expérience ayant démontré que le comité de musique et des fêtes ne possède pas un effectif assez nombreux, MM. Gottfried Etter, Dr. Garot et Hermann Pfaff sont nommés membres de ce comité.

Vu l'heure tardive, plusieurs objets sont renvoyés à la prochaine séance qui aura lieu lundi prochain 20 juin, à 8 h. du soir, à l'Hôtel des postes.

La vie locale

On peut voir exposés dans les vitrines de M. Jules Dubois, négociant, rue de la Balance, le gobelet et la tasse du Cinquantenaire de la République.

Ces articles, d'une bienfaisance artistique irréprochable et d'un prix modique, s'adressent à tous. Ils forment le plus joli cadeau à offrir pendant ces jours de fête.

Aussi chacun et chacune tiendront à posséder — nous n'en doutons pas — le souvenir caractéristique d'une période de gloire et d'indépendance pour notre canton. (Communiqué).

La Montagnarde. — La société de tir militaire la Montagnarde aura dimanche 19 juin un tir tombola annuel au Stand des Armes-Réunies.

Le Comité compte sur une grande participation.

Le tir tombola se fera de 1 heure à 4 heures ; le tir obligatoire suivra ; comme ce sera le dernier de l'année, tous les sociétaires n'ayant pas rempli les conditions réglementaires sont invités à s'y présenter. Tous les militaires désirant se faire recevoir de la société sont priés de se présenter munis de leurs livrets de tir et service.

Le soir, dès 7 h. 1/2, soirée familière dans la grande salle des Armes-Réunies.

Rendez-vous des sociétaires à midi et demi au local brasserie Jost, rue Saint-Pierre, 22.

Cinquantenaire de la République A LA POPULATION de la Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, chef-lieu du canton, siège du gouvernement, a été naturellement désigné comme lieu de célébration de la fête générale du Cinquantenaire, ainsi que pour l'érection du monument qui perpétuera ce souvenir cher à tous les Neuchâtelois.

A côté des fêtes cantonales, il y a place pour les fêtes locales, ordonnées d'ailleurs par le gouvernement. Nous les célébrerons à la Chaux-de-Fonds, avec un enthousiasme que légitiment nos sentiments républicains de la veille et nos aspirations d'émancipation qui remontent au siècle passé.

Mais en dehors de ces éphémères jouissances, nous voulons que La Chaux-de-Fonds, la ville la plus peuplée du canton, où la révolution de 1848 a été proclamée, où le gouvernement provisoire s'est constitué et d'où sont parties les colonnes qui ont fait cette révolution pacifique, ait un souvenir durable de ces heureux événements.

Nous voulons qu'à côté du monument cantonal, hommage au peuple neuchâtelois aux fondateurs de la République, il y ait ici, à La Chaux-de-Fonds, un modeste monument qui rappelle à la génération actuelle et aux générations futures la révolution de 1848 et les noms et l'image de ceux qui en ont été les chefs civils et militaires.

Ce sont eux qui ont préparé et rendu possible le magnifique développement de notre canton pendant cette période de cinquante ans. Nous le devons à leur dévouement, à leur parfaite connaissance des besoins du peuple neuchâtelois, à leur sens politique, aux gouvernements qui leur ont succédé et à l'esprit sain et pratique de notre peuple.

La République a été proclamée à l'Hôtel de Ville de la Chaux-de-Fonds.

La révolution s'est faite sur la place de l'Hôtel de Ville.

Deux plaques commémoratives, en marbre, l'une dans la salle des audiences, l'autre sur la façade de l'Hôtel de Ville, rappelleront ces événements.

Mais nous voulons rappeler aussi aux générations présentes et futures l'image de ceux qui ont été l'incarnation de la République de 1848 : Alexis-Marie Piaget, son organisateur et son législateur, Fritz Courvoisier, son chef militaire.

Ce faisant, nous rendons un reconnaissant hommage à tous ceux qui les ont secondés dans leur œuvre de patriotisme et de dévouement.

Nous voulons leur élever un modeste monument qui sera érigé à la limite de La Chaux-de-Fonds de 1848, sur le trottoir central de l'avenue Léopold-Robert. — Les portraits en médaillon de bronze des vénérés Alexis-Marie Piaget et Fritz Courvoisier et les écussons de Neuchâtel de 1848, leur œuvre, et de la Confédération suisse à laquelle ils nous ont définitivement rattachés, seront incrustés sur une pyramide de granit rose.

Ce monument, hommage de La Chaux-de-Fonds aux fondateurs de la République et de l'union indissoluble avec la Suisse doit être élevé avec la participation des représentants de notre industrie et de tous les citoyens. C'est un honneur que nous rendons à ceux qui nous ont donné liberté et prospérité. — Le Comité des fêtes locales de cinquantenaire, qui a pris l'initiative de cette œuvre de patriotisme et de reconnaissance, fait appel à tous les citoyens de La Chaux-de-Fonds, pour qu'ils contribuent dans la mesure de leurs ressources à l'érection dans notre ville du monument de nos grands citoyens, Alexis-Marie Piaget et Fritz Courvoisier.

La Chaux-de-Fonds, le 11 juin 1898.

Au nom du Comité d'organisation :

ARNOLD ROBERT, *président*.
J. BREITMANN, *1^{er} vice-président*.
PAUL MOSIMANN, *2^{me} vice-président*.
LOUIS WERRO, *3^{me} vice-président*.
ED. TISSOT, *secrétaire*.
FRITZ BAUMANN, *vice-secrétaire*.
CH. WUILLEUMIER, *caissier*.
ALPH. BRAUNSCHWEIG, *vice-caissier*.

Le commission des finances, chargée par le Comité d'organisation de recueillir les

dons pour l'érection à La Chaux-de-Fonds du monument commémoratif, ouvre une souscription publique dans ce but. Des listes de souscription sont déposées à la Caisse communale et dans les cercles et établissements publics.

Il ne sera pas fait de collecte à domicile.

Au nom de la Commission des finances :

CH. WUILLEUMIER, *président*.
ALFRED ROBERT, *vice-président*.
ALPH. BRAUNSCHWEIG, *vice-président*.
CHARLES DUBOIS, *secrétaire*.

Bienfaisance. — La direction des Finances a reçu avec reconnaissance, de la Société des maîtres boulangers et confiseurs la somme de 255 fr. à répartir comme suit :

Fr. 75 à l'Hôpital.
75 à l'Etablissement des jeunes filles.
75 à l'Orphelinat de jeunes garçons.
30 à l'Assistance.

Le Comité nous exprime ses regrets de ne pouvoir remettre une somme plus forte, vu la crise que la boulangerie traverse en ce moment.

Cercle Ouvrier de la Chaux-de-Fonds

Assemblée générale extraordinaire, *vendredi 17 juin 1898*, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Question du Cinquantenaire.

De haute importance

pour toutes les personnes faibles, délicates, anémiques, nous conseillons la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez, recommandé depuis 24 ans comme régénérateur, fortifiant. 5 841

Refusez les contrefaçons et exigez dans les pharmacies le Cognac Golliez à la marque des deux palmiers. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. Réputation universelle. 10 diplômes d'honneur et 22 médailles lui ont été décernés.

Un précieux renseignement

Beaucoup d'enfants, de personnes faibles, ayant l'estomac délicat, auxquelles on conseille le Dépuratif agissant à la manière de l'huile de foie de morue, prendront sans la moindre répugnance, sans malaises ni dégoûts, le véritable Sirop Dépuratif au brou de noix ferrugineux de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies. 24 ans de succès. Prescrit et recommandé par beaucoup de médecins 841 6

Bandages pour les hernies

même pour les cas les plus graves, sont fournis sous plaine garantie et au prix de fabrique par le Docteur KRUSI, Fabrique de Bandages à Gaij (Appenzell). 47

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Le Capitaine Lachesnaye

par
ERNEST CAPENDU

Lorsque Reynold avait épié le canot emportant Reynold, il n'avait pu, au milieu des ténèbres, voir que ce canot s'échappait de l'ancre formé sous la montagne. Il avait cru que Reynold et ses compagnons étaient descendus par la corde à nœuds.

Ce fut Richard qui, en approchant des grottes, apprit à Mercurius le moyen à l'aide duquel maître Eudes les avait fait évader. Le comte de Bernac n'avait ni dit un mot, ni fait un geste décelant jusqu'alors qu'il en sût plus que son frère.

Mercurius interrogea ardemment le vieillard. Celui-ci ne répondit pas. Depuis sa sortie du manoir, il paraissait être frappé d'un mutisme absolu.

Prières, menaces, rien ne fit pour le contraire à révéler l'endroit où se trouvait le ressort.

Mercurius palissait de rage et d'inquiétude : aucun moyen n'existait de pénétrer dans les grottes. La crevasse était bouchée et il fallait des forces plus considérables que celles dont il pouvait disposer pour débayer cette ouverture. Celle donnant dans les puits de l'allée était également impraticable.

Il ne restait donc qu'un moyen d'arriver jusqu'au trésor : c'était celui indiqué par Richard : mais, pour se servir de ce moyen, il fallait de toute nécessité le concours du vieillard, puisque lui seul connaissait le ressort à faire jouer.

Or, le trésor était ce que voulait Mercurius. Il craignait, à juste titre, une perquisition de la prévôté, et il prétendait sauver les richesses s'il était contraint à fuir.

Le comte de Bernac, lui, n'avait pas paru jusqu'alors apporter la moindre attention aux demandes anxieuses adressées par son frère à maître Eudes et à Richard.

Complètement absorbé par les soins qu'il prodiguait à Aldah, il semblait n'avoir qu'une pensée : celle de rappeler à la vie la jeune fille épuisée par la perte du sang qui coulait à flots de sa blessure.

Déchirant ses vêtements, il avait fait des bandes à l'aide desquelles il avait pansé la plaie béante. Avec une habileté et une dextérité que lui eussent enviées les meilleurs chirurgiens de l'époque, le comte était parvenu à arrêter la perte du sang et, étendant le corps d'Aldah sur un blanc, à l'avant du canot, il avait examiné avec une attention scrupuleuse la blessure par laquelle menaçait de s'échapper la vie.

La brise était favorable, l'embarcation naviguait à la voile ; Mercurius tenait le gouvernail et Richard veillait à la manœuvre.

Enfin le sang s'arrêta et le comte, après avoir sondé la plaie avec une petite tige d'or qu'il avait prise dans une sorte de trousse, et bandé

convenablement la blessure, poussa un soupir de soulagement.

— Aucun organe vital n'est affecté, se dit-il à mi-voix. Elle pourra vivre.

C'était en ce moment que Mercurius, frémissant de rage et de colère, s'efforçait, mais en vain, de faire parler le vieillard.

— Cornes de Belzébuth ! s'écria-t-il en quittant le gouvernail et en étreignant de ses mains crispées le mât de l'embarcation comme s'il eût voulu le briser. Cornes de Belzébuth ! es-tu donc devenu fou, Humbert !

— Qu'as-tu ? demanda froidement le comte de Bernac en relevant la tête.

— Ce que j'ai ? hurla Mercurius. Tu me le demandes ! N'as-tu donc rien entendu de ce que je viens de dire ? Quoi ! tu songes à panser la plaie de cette femme quand le danger est imminent ? Nous ne pouvons rentrer dans les grottes ! L'ouverture des crevasses, celles du puits de la vallée sont bouchées en dedans !

— C'est vrai, dit le comte en regardant son frère ; mais il existe une troisième ouverture pratiquée au pied même de la falaise.

— Tu savais cela ? fit Mercurius avec étonnement.

— Oui.

— Comment ? il y avait donc un secret que j'ignorais ?

— Il n'est pas temps de discuter, dit vivement le comte. Il faut agir. Oui, il existe une troisième ouverture, je la connais, je sais où elle se trouve, mais j'ignore le secret qui la fait ouvrir de dehors.

— Ce secret, qui le connaît ?

— Notre père.

— Mais il refuse de parler !

— Il refuse de parler ? s'écria le comte en se tournant vers le vieillard.

— Interroge toi-même, Humbert !

Le comte saisit les mains du vieux La Chesnaye. Celui-ci obéit au mouvement que le jeune homme imprimait à son corps sans paraître avoir même conscience de ce mouvement. Ses regards étaient toujours vagues et n'exprimaient aucun sentiment.

— Mon père, dit le comte Maître Eudes ne semblait pas avoir entendu.

— Mon père, répéta le jeune homme, il s'agit de la vie ! Le secret de l'ouverture donnant sur la mer ?

Le vieillard ne répondit pas. Le comte laissa échapper une sourde exclamation et il secoua violemment les mains de maître Eudes qu'il tenait toujours dans les siennes.

Mercurius écumait de rage.

— Parlez-vous ? s'écria le comte de Bernac. Rappelez votre raison ! Il faut que nous pénétrions dans les grottes ! Il le faut ! sinon nous sommes perdus !

Il ne parlera pas, hurla Mercurius. Il ne t'entend même pas, Humbert, il est fou !

Effectivement, le vieillard demeurait impassible et tout en lui annonçait que sa raison, avait abandonné.

Plusieurs heures furent perdues à essayer d'arracher au vieillard le secret qu'il ne voulait ou ne pouvait livrer.

(A suivre.)

Place du Gaz, la Chaux-de-Fonds

Dernier jour

CIRQUE DREXLER

Aujourd'hui jeudi 16 juin à 8 h. du soir,

Grande et brillante Représentation d'adieux avec programme nouveau et surprenant

Remerciements. — Avant de quitter cette localité, je me sens pressé de remercier l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs de l'accueil aimable qui a été fait à mes représentations. Mes meilleurs remerciements également aux hautes autorités qui m'ont témoigné leur bienveillance et à la presse chaux-de-fonnaise qui a bien voulu contribuer à la bonne réussite de mon entreprise. Au revoir à tous!

Avec toute considération, 366
W. DREXLER. Directeur et seul propriétaire.

Liquidation pour cause de santé

Mlle A^{le} ROBERT, successeur de Sœurs Helm & C^{ie}
RUE LÉOPOLD ROBERT 3

vendra toutes les marchandises de son magasin consistant en Mercerie, Aunages, Flanelles, Molletons, Cotons, Triéges, Laines et Cotons à tricoter, crocheter et broder, Gilets de chasse, Lainages en tous genres, Camisoles, Caleçons, Jupons, Cravates, Gants, Rubans, Dentelles, Toiles cirées et Toiles caoutchouc etc., 289

10 0/0 d'ESCOMPTE 10 0/0

ATELIER de PHOTOGRAPHIE

Rich. Kohl-Simon

Prix modérés On opère par tous les temps
25 Promenade CHAUX-DE-FONDS Promenade 25

„Der Grütliener“

Offizielles Organ des Schweiz. Grütlivereins

beantwortet eine tiefgründige Sozialreform in sozialdemokratischem Geiste. Er vertritt vor allem unsere Forderungen auf eidgenössischem Boden. Sein mannigfaltiger Stoff bietet den Lesern reichliche Gelegenheit, sich über den Gang und Stand der Arbeiterbewegung im In- und Ausland stets gewissenhaft zu unterrichten.

Das Blatt erscheint wöchentlich drei Mal.
Abonnementspreis: Jährlich Fr. 7, halbjährlich Fr. 3.50, vierteljährlich Fr. 1.75.
Als Inseratenorgan ist der „Grütliener“ seiner großen Verbreitung wegen (Auflage 14,000) allen Geschäftsleuten, Handwerkern und Gewerbetreibenden sehr zur Benutzung zu empfehlen.

Infertionspreis: Die einspaltige Petitzeile 20 Cts., Reklamen 50 Cts. Abat bei größern Aufträgen.

Die Administration des „Grütliener“
in Zürich.

Exposition Universelle Bruxelles 1897

MÉDAILLE D'ARGENT

La plus haute Récompense des laits stérilisés suisses

Les parents sont parfaitement satisfait du Lait stérilisé de la LAITERIE d'Utzenstorf.

Les enfants augmentent beaucoup plus qu'au lait ordinaire et se trouvent toujours bien sans mal de digestion.

Partout, où ce lait est connu, les médecins et les sage-femmes le recommandent.

La Bouteille seulement 30 cts.

DÉPOTS CHEZ: 362

J.-B. STIERLIN, Droguerie, Place du Marché
ALFRED JACCARD, Comestibles, Rue de la Demoiselle

Catarrhe du nez et du pharynx.

Pendant ma jeunesse, j'ai été sujet à des attaques épileptiques, qui ont cessé petit à petit, mais qui ont été remplacées par des **chaleurs subites** et par un **catarrhe du nez et du pharynx**, tellement persistant qu'aucun des remèdes appliqués n'a pu me débarrasser de cette vilaine maladie. En même temps j'étais très tourmenté par un **écoulement du nez**, un **besoin constant d'expectorer** et des **étouffements**. On me conseilla enfin, de m'adresser à la **Poli-clinique privée de Glaris**, ce que j'ai fait avec plaisir, et je puis constater avec joie, que c'est grâce aux avis, que ma donnée par lettre cette excellente institution et que j'ai ponctuellement suivis, que je dois d'être aujourd'hui complètement rétabli. Céligny s. Genève, le 14. Sept. 1895.
RUFFET JOSEPH. Pour légalisation de la signature de M. RUFFET JOSEPH Henri Guignard, maire. Adresse: „Poli-clinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.“

Commune de la Chaux-de-Fonds

Mise au concours

Les travaux suivants sont mis au concours:

a. Canalisation des égouts au boulevard de la Citadelle;

b. Exhaussement de la rue de Bel-Air;

c. Réfection de l'ancienne route cantonale des Planchettes, tournant les carrières Jacky, depuis la route de Bel-Air à la maison d'école des Joux-Derrières

Les cahiers des charges concernant ces travaux sont déposés au bureau des travaux publics (Juventuti), où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres devront être adressées, sous enveloppe fermée, à la Direction soussignée, jusqu'au 20 Juin 1898, à six heures du soir. 358

La Chaux-de-Fonds, le 10 Juin 1898.

Direction des Travaux publics.

Commune de la Chaux-de-Fonds

AVIS

De nombreuses plaintes nous étant parvenues au sujet de l'habitude fâcheuse qu'ont les enfants de crayonner de toutes couleurs les murs de maisons; nous leur rappelons les dispositions de l'article 8 du règlement de police, ainsi conçu:

„Il est formellement interdit aux enfants de souiller les murailles des maisons et des édifices publics, ainsi que de porter atteinte aux propriétés de quelque manière que ce soit.

Nous les avisons qu'une surveillance spéciale sera exercée par les agents de police et que toute contravention sera rigoureusement punie.“ 349

La Chaux-de-Fonds, le 6 Juin 1898.

Direction de Police.

Police du Cimetière

Le public est avisé que l'administration communale va faire procéder à l'enlèvement définitif dès le 31 Juillet prochain, de tous les monuments funéraires qui ont été exposés, ensuite de leur abandon, contre le mur d'enceinte du cimetière, côté Nord-Est. 351

Société de tir

LA MONTAGNARDE

Dimanche 19 Juin 1898
dès 1 h. après midi 364

TIR - TOMBOLA

annuel
au Stand des Armes-Réunies

Vient d'arriver un
Superbe CHOIX de

RÉGULATEURS-PENDULES
REVEILS

à prix défiant toute concurrence

Chaque article est garanti 2 ans

Pendules depuis Fr. 4. 50
Régulateurs „ „ 15. —

Se recommande, 357

J. STEINER

Rue du Parc 67, au 1er étage
La Chaux-de-Fonds

On expédie au dehors

Le Magasin est ouvert le dimanche matin.

Réparations Echange

Changement de domicile

Le domicile de 304

M. Ed. Affolter

Mécanicien

est transféré

Rue Léopold Robert 88

Imprimerie H. Schneider, Bienne

Demandez chez tous les épiciers, Droguistes et Société de Consommation

Savon „L'Etoile“

Qualité extra, 72% d'huile, le plus riche en corps gras

l'essayer, c'est l'adopter

! PROFITEZ !

Je puis céder un excellent

90 ct. Malaga doré de 2 ans 90 ct.
au prix de 90 ct. le litre

1 fr. 20 Malaga doré, gar. pur et réel 3 à 4 ans 1 fr. 20
en qualité identique à ce que j'ai fourni à mes clients jusqu'à ce jour à 1 fr. 20 le litre. — Par fûts de 16, 32, 64 et 125 litres, prix réduits de 10 à 20 ct. 328

Véritable Vermouth de Turin
des meilleurs marques, à 1 fr. le litre

J.-B. STIERLIN

Rue du Marché 2, LA CHAUX-DE FONDS

vis-à-vis de l'IMPRIMERIE COURVOISIER

HOTEL DE L'AIGLE

Bonne Restauration à toute heure

DINER depuis fr. 1.50

via compris

TOUS LES SOIRS 302

Bons petits soupers soign.

Chambres confortables

Prix modérés

Nouveau Nouveau

! BILLARD !

Se recommande, Franz MIRTELL.

Beurre à fondre

en parfaite qualité, 326

à 1 fr. 20 la livre

Au Magasin de Comestibles

A. STEIGER

RUE DE LA BALANCE 4.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

Etna-Bordeaux

Vin de malade la bout., verre perdu
Fr. 1.10

Rhum blanc

le litre sans verre Fr. 2.50

Eau de Vie aux fines herbes Fr. 1.50

La véritable Chicorée franç.
le paq. 30 ct., en boîtes à Fr. 0.70 et 1.40

Pas de meilleure

SOUPE que celle faite avec les

Fèves grüées le kg. 0.50

Semoule de maïs extra le kg. 35 ct.

Vanille de Bourbon 20 cm., 1er choix 50 ct.

Allumettes dites suédoises

boîtes de ménage le paq. 10 ct.

Toujours 305

le Vin sans alcool blanc et rouge

80 et 85 ct. la bout. avec verre

AVIS

Dès aujourd'hui, j'achète dans mes entrepôts avec augmentation de prix, les chiffons, os, fer, métaux, etc. Sur demande on se rend à domicile. Toujours bien assorti en COMBUSTIBLES en tous genres.

Se recommande, D. ULLMO, rue des Terreaux 15 et Place de l'Ouest

— TÉLÉPHONE — 344

Lait stérilisé naturel

L'Idéal Surogat pour nourrissons

sans chimie ou autre mélange, recommandé par les autorités médicales. On ne sert absolument toute l'année que du lait au foin. 322

Stérilisation journallement

à la LAITERIE D. HIRSIG, rue du Versoix 7, et aux dépôts chez M. J.-B. STIERLIN, place du Marché. M. A. WINTERFELD, à la Gare.

TAILLEUR

J'ai l'avantage d'informer l'honorable public de la Chaux-de-Fonds que je viens de m'établir comme tailleur à façon, rue de l'Industrie 5 au rez-de-chaussée. 359

J'espère par un travail soigné et des prix modérés mériter la confiance que je sollicite. — RÉPARATIONS à prix modiques.

Pierre BLANCHIN.

Malaga Madère

d'ESPAGNE

garantis purs et d'origine qualité depuis 20 fr. l'Arabe

contre REMBOURSEMENT FOURNISSEUR

Emile Pfenniger

Chaux-de-Fonds 8

Téléphone Téléphone

PAUL ZANONI
Fabricant de Chaussures
9, Rue de Bel-Air, 9
SPÉCIALITÉ de Raccodages de CAOUTCHOUCS avec Cuir d'Amérique

SUCCESSALE aux Geneveys-sur-Collrane

OUVERTURE DU

Magasin alimentaire

71, Rue de la Paix, 71
Sous-sol

FRUITS ET LÉGUMES

EXCELLENT VIN rouge de 40 et 50 le litre

Bien assorti en 298

Liqueurs fines et ordinaires

Se recommande vivement à ses amis et connaissances et au public en général. P. PELLATON.